

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{er} Avril (01/04/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Michel CASSIGNOL, **Adjoint,**

M. Michel PIRAME, **Conseiller Municipal.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL

01 – 01 Avril 2015

INDEMNITES DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23.

Vu le Décret n° 2008-1016 du 02 octobre 2008.

Vu la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014 portant indemnités de fonction des élus,

Vu la délibération N° 01 B du conseil municipal du 25 février 2015 portant indemnités de fonction du 2^{ème} adjoint

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Daniel BOTTA par Monsieur le Préfet en date du 16 février 2015 reçu à la Mairie le 20 février 2015.



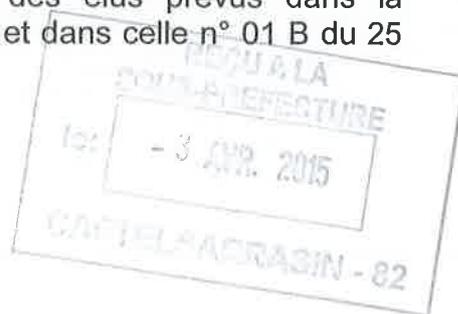
Vu l'installation de Monsieur Laurent TAMIETTI, conseiller municipal délégué.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour et 5 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES),**

MODIFIE le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 1^{er} avril 2015 annexé à la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014.

| <u>FONCTION</u> | <u>NOM PRENOM</u> | <u>MONTANT MENSUEL BRUT Au 05 avril 2014</u> | <u>POURCENTAGE INDICE 1015</u> |
|---------------------------------|---------------------|--|------------------------------------|
| Conseiller Municipal Délégué | M. TAMIETTI LAURENT | 228.09 € | 6 % |

DIT que les critères de répartition des indemnités des élus prévus dans la délibération n° 48 du conseil municipal du 24 avril 2014 et dans celle n° 01 B du 25 février 2015 restent inchangés.



Pour copie conforme

Moissac le 2 avril 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :